

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844
Website: www.au.int

PA21121 – 137/2/24

CONSEIL EXECUTIF

Trente deuxième session ordinaire

22 - 26 janvier 2018

Addis-Abeba (ETHIOPIE)

EX.CL/1044 (XXXII)

Original: anglais

**RAPPORT SUR L'OPERATIONNALISATION DU CTS N°. 8
SUR LA FONCTION PUBLIQUE, LA GOUVERNANCE LOCALE, LE
DEVELOPPEMENT URBAIN ET LA DECENTRALISATION**

RAPPORT SUR L'OPERATIONNALISATION DU CTS N°. 8 SUR LA FONCTION PUBLIQUE, LA GOUVERNANCE LOCALE, LE DEVELOPPEMENT URBAIN ET LA DECENTRALISATION

I. CONTEXTE :

1. Les Comités techniques spécialisés (CTS), qui constituent un organe technique important de l'Union africaine (UA), ont été créés en vertu de l'article 25 du Traité de la Communauté économique africaine (Traité d'Abuja). Suite à la transformation de l'Organisation de l'unité africaine en Union africaine, les CTS ont été repris par l'Acte constitutif de l'Union africaine en vertu des articles 14 à 16. Les CTS de l'UA devraient fournir des contributions bien informées dans le cadre de leurs compétences à la mission du Conseil exécutif. En outre, ils sont mandatés pour faire partie de l'équipe de contrôle du développement et de la mise en œuvre du programme par l'UA et les CER au nom du Conseil exécutif.

II. OPÉRATIONNALISATION DU CTS-UA 8 SUR LA FONCTION PUBLIQUE, LES COLLECTIVITES LOCALES, LE DÉVELOPPEMENT URBAIN ET LA DÉCENTRALISATION :

2. Au fil des ans, différentes conférences et programmes ministériels ont été mis en place pour promouvoir la bonne gouvernance et le développement dans différents secteurs à travers le continent. Parmi ces secteurs, certains comprennent le service public et l'administration, la décentralisation et le gouvernement local, le logement, le développement urbain, les établissements humains, etc. Bien que peu de conférences ministérielles africaines fonctionnent indépendamment de l'Union africaine (UA), la plupart d'entre elles fonctionnent sous l'Architecture de gouvernance de l'Union africaine¹.

Le Département des Affaires politiques (DPA) de la Commission de l'Union africaine est le département focal et le secrétariat de l' UA-CTS 8 sur la fonction publique, les collectivités locales, le développement urbain et la décentralisation. Comme indiqué dans le paragraphe suivant, le département a commencé à opérationnaliser le CTS No.8 conformément à toutes les décisions pertinentes de l'UA de 2013.

III. PREMIERE SESSIONS ORDINAIRE DE L'UA-CTS 8 SUR LA FONCTION PUBLIQUE, LES COLLECTIVITES LOCALES, LE DÉVELOPPEMENT URBAIN ET LA DÉCENTRALISATION :

3. La première session ordinaire du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la fonction publique, les collectivités locales, le développement urbain et la décentralisation (CTS No. 8) s'est tenue à Brazzaville en République du Congo, du 24 au 26 novembre 2014. Les principaux objectifs de la réunion étaient de :

- a) rendre opérationnel le CTS-UA 8 ;
- b) harmoniser le programme et les activités prévues des Sous-comités du CTS-UA No.8 pour les deux prochaines années (2015-2016).

4. Trente (30) Etats membres de l'Union africaine y ont pris part. Il s'agit de : l'Algérie, l'Angola, le Benin, le Burundi, le Cameroun, le Congo-Brazzaville,

l'Erythrée, l'Ethiopie, le Gabon, la Gambie, le Ghana, le Kenya, le Lesotho, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, la Namibie, le Niger, le Nigeria, le Rwanda, la République arabe sahraouie démocratique, le Sénégal, l'Afrique du Sud, la Tanzanie, le Tchad, le Togo, l'Ouganda, la Zambie, la Tanzanie et la République démocratique du Congo.

IV. RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX RÉSULTATS DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DU CTS 8 :

5. Les points suivants sont les principaux résultats de la réunion :

- i. Approbation de la structure et du fonctionnement du CTS-UA 8 ;
- ii. Approbation des programmes et des activités du CTS-UA 8 pour les deux années suivantes ;
- iii. Finalisation et recommandation des règles et procédures du CTS-UA 8 aux organes délibérants de l'Union africaine pour examen et adoption ;
- iv. Mise en place du Bureau fonctionnel du CTS-UA 8 pour les deux années suivantes : novembre 2014-novembre 2016.

V. DECISION DU CONSEIL EXECUTIF SUR LE RAPPORT SOUMIS CONCERNANT L'OPERATIONNALISATION DU CTS-UA 8 SUR LA FONCTION PUBLIQUE, LES COLLECTIVITES LOCALES, LE DEVELOPPEMENT URBAIN ET LA DECENTRALISATION EN JANVIER 2015 - DOC. EX.CL/915 (XXVII)

6. Il a été décidé de :

- i. **DEMANDER** à la Commission de travailler avec le CTS pour rationaliser les propositions concernant ses méthodes et procédures de travail internes et soumettre toutes les incidences budgétaires et structurelles connexes aux Sous-comités pertinents du COREP (décision intégrale à l'annexe 1).

VI. DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DU CTS-UA 8 SUR LA FONCTION PUBLIQUE, LES COLLECTIVITES LOCALES, LE DEVELOPPEMENT URBAIN ET LA DECENTRALISATION

7. La deuxième session ordinaire du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la fonction publique, les collectivités locales, le développement urbain et la décentralisation (UA-CTS 8) s'est tenue du 07 au 09 décembre 2016, à Addis Abeba, en Ethiopie. Les principaux objectifs de la réunion étaient de :

- a) Constituer un nouveau Bureau du CTS 8 pour une période de deux ans;
- b) Examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités du plan de travail biennal (2015-2016) du CTS 8 sur la fonction publique, les collectivités locales, le développement urbain et la décentralisation ;
- c) Examiner les progrès réalisés en situation de pleine opérationnalisation du Secrétariat du CTS 8, tels que sa structure, ses ressources humaines et financières ;

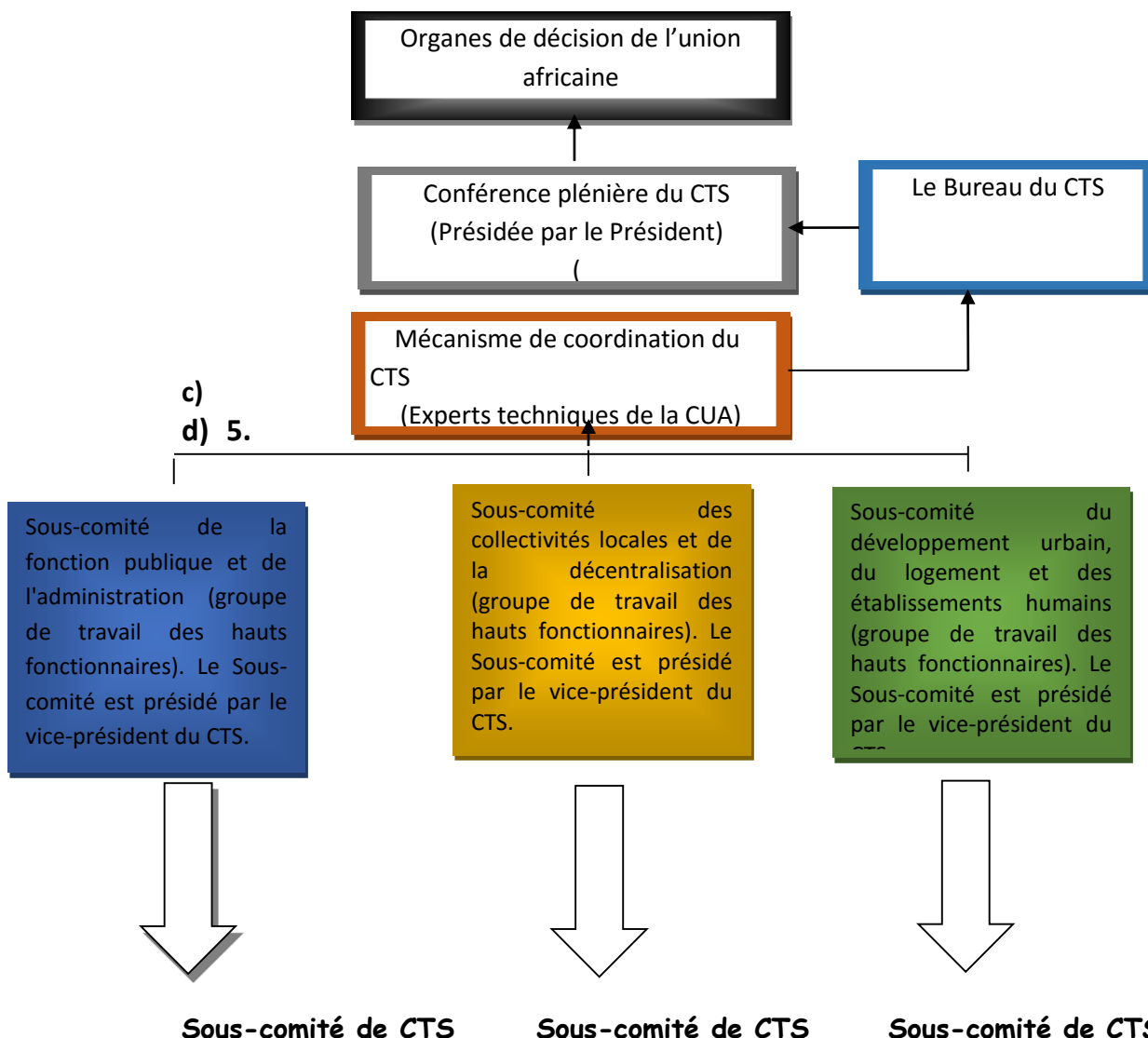
8. Trente-six (36) Etats membres de l'Union africaine ont pris part à la réunion, à savoir: l'Algérie, l'Angola, le Benin, le Burundi, le Cameroun, le Tchad, l'Erythrée, le Ghana, la Guinée, le Niger, l'Afrique du Sud, le Kenya, le Malawi, la Mauritanie, le Mozambique, la Namibie, le Nigeria, la République du Congo, le Sénégal, la Tanzanie, l'Éthiopie, les Seychelles, la République centrafricaine, Djibouti, le Gabon, la Guinée équatoriale, la Libye, la République démocratique du Congo, la Tunisie, le Zimbabwe, le Botswana, le Lesotho, Madagascar, la Zambie, l'Ouganda et l'Égypte.

VII. RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX RÉSULTATS DE LA DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DU CTS 8 :

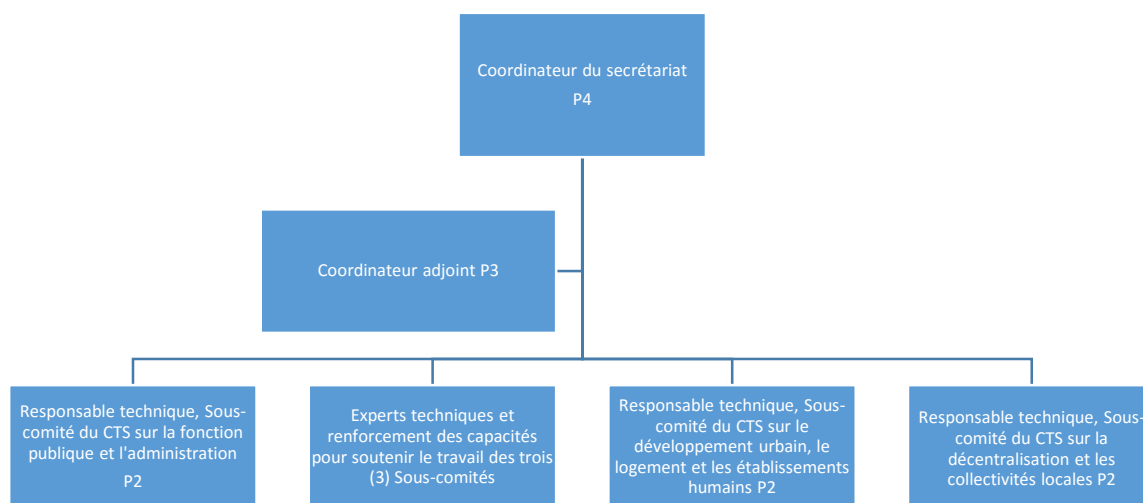
9. Les points suivants sont les principaux résultats de la réunion :

- a) Structure et fonctionnement du CTS-UA 8 en place ;
- b) Bureau fonctionnel de l'UA-CTS 8 pour les deux années suivantes (2017 – 2018) ;

VIII. STRUCTURE DU CTS-UA 8 SUR LA FONCTION PUBLIQUE, LES COLLECTIVITES LOCALES, LE DEVELOPPEMENT URBAIN ET LA DECENTRALISATION :



IX. PROPOSITION D'ORGANIGRAMME DU SECRETARIAT DU CTS-UA SUR LA FONCTION PUBLIQUE, LES COLLECTIVITES LOCALES, LE DEVELOPPEMENT URBAIN ET LA DECENTRALISATION :



STRUCTURE ET POSTES PROPOSES ET BUDGET PROVISOIRE DU SECRETARIAT DU CTS-UA 8 AU SEIN DU DPA (2018)

No	Poste	Niveau	Coût unitaire (DEU)	Coûts totaux (DEU)
1	Coordinateur du secrétariat	P4	7.824,74	93.896,88
2	Coordinateur adjoint	P3	5.906,53	70.878,36
3	Responsable technique, Sous-comité du CTS sur la fonction publique et l'administration	P2	5.144,89	61.738,68
4	Responsable technique, Sous-comité du CTS sur le développement urbain et les établissements humains	P2	5.144,89	61.738,68
5	Responsable technique, Sous-comité du CTS sur la décentralisation et les collectivités locales	P2	5.144,89	61.738,68
	Total		26.091,26	313.095,12

X. PRINCIPALES ATTENTES DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE :

10. Le budget du Secrétariat de l'UA-CTS 8 pour la première année (2018) devrait être assumé par l'Union africaine à partir de 2018. Le tableau ci-dessus résume la répartition du budget annuel opérationnel pour le Secrétariat de l'UA-CTS 8.

11. Incorporer le personnel des secrétariats des trois anciennes conférences (CAMPS, AMCOD et AMCHUD) dans la structure de la Commission de l'Union africaine et demander au Département des Affaires politiques (DPA) de faciliter les processus administratifs nécessaires pour donner effet à cette recommandation par le Conseil exécutif - **EX.CL/915 (XXVII)** ;

12. Prévoir des ressources budgétaires suffisantes pour le travail de l'UA-CTS 8 sur la fonction publique, les collectivités locales, le développement urbain et la décentralisation ;

13. Rapport sur l'opérationnalisation de l'UA-CTS 8 aux organes de décision de l'Union africaine conformément à la décision de l'Union africaine.

XI. BUDGET ET FINANCEMENT DU CTS-UA 8 :

- a) Il est recommandé que l'Union africaine prenne les dispositions adéquates à partir de 2018 pour financer les activités de l'UA-CTS 8 au fur et à mesure de la finalisation du budget 2017 ;
- b) Le Bureau et le Secrétariat de l'UA-CTS 8 doivent convoquer une réunion des donateurs / partenaires pour solliciter leur soutien aux programmes et activités du programme DU CTS 8 ;
- c) Les États membres sont appelés à mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre effective des programmes et activités de l'UA-CTS 8 et de contribuer financièrement à ce cours en envoyant leurs contributions au compte spécial de l'UA-CTS 8 afin de permettre son bon fonctionnement.

XII. Les membres du Bureau du CTS-UA pour la période (2017 – 2018) sont :

POSTE	PAYS	REGION	SECTEUR
Président	Benin	Afrique de l'Ouest	Décentralisation et collectivités locales
1 ^{er} Vice-président	Lesotho	Afrique australe	Logement et développement rural
2 ^{ème} Vice-président	Mauritanie	Afrique du Nord	Décentralisation et collectivités locales
3 ^{ème} Vice-président	Kenya	Afrique de l'Est	Fonction publique et administration
Rapporteur	Burundi	Afrique centrale	Décentralisation et collectivités locales

XIII. FONCTIONS APPROUVEES DU BUREAU du CTS-UA NO.8 :

- i. Faciliter la mise en œuvre efficace des programmes et activités de l'UA-CTS 8;
- ii. Superviser le secrétariat de l'UA-CTS 8 ;
- iii. Représenter l'UA-CTS 8 au niveau des décideurs de l'Union africaine en cas de besoin ;
- iv. Faire un suivi des décisions prises et des recommandations faites durant la deuxième session ordinaire de l'UA-CTS 8, tenue du 07 au 09 décembre 2016 ;
- v. Faciliter l'interaction entre l'UA-CTS 8 et les autres UA-CTS concernant les domaines d'intérêt commun.

XIV. LES DEFIS DU CTS-UA 8 DE 2015 A 2016 :

- a) Manque de ressources humaines pour s'acquitter efficacement du mandat défini dans son plan de travail biennal (2015-2016) ;
- b) Insuffisance de fonds pour soutenir la dynamique du Secrétariat de l'UA-CTS 8 et lui permettre de mener à bien ses programmes afin d'atteindre les objectifs tracés ;
- c) Coopération / collaboration minimale entre la CUA et les États membres, notamment pour identifier les points focaux nationaux du CTS-8 et pour assister le personnel dans son travail.

PROJET

DECISION SUR L'UA-CTS 8 SUR LA FONCTION PUBLIQUE, LES COLLECTIVITES LOCALES, LE DEVELOPPEMENT URBAIN ET LA DECENTRALISATION (IMPLICATIONS FINANCIERES ET STRUCTURELLES) Doc. EX.CL/1044(XXXII)

Le Conseil exécutif,

1. **RAPPELANT** sa Décision de JANVIER 2015 (DOC. EX.CL/915 (XXVII)) consistant à demander à la Commission de travailler avec le CTS 8 pour rationaliser les propositions concernant ses méthodes et procédures de travail internes et à soumettre toute implication budgétaire et structurelle connexes aux Sous-comités pertinents du COREP ;
2. **PREND ACTE** du rapport de la deuxième session ordinaire du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la fonction publique, les collectivités locales, le développement urbain et la décentralisation, ainsi que des progrès réalisés dans son opérationnalisation ;
3. **FELICITE** la Commission et la République du Congo pour leur rôle de leader dans les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités de la CTS 8 et le niveau de son opérationnalisation de 2015 à 2016 ;
4. **PREND NOTE** des enjeux actuels dans la fonction publique, les collectivités locales, la décentralisation et le développement urbain ;
5. **ENCOURAGE** les Etats membres à financer les activités et les programmes de l'UA-CTS concernant la fonction publique, les collectivités locales, le développement urbain et la décentralisation, et ceux qui en ont la capacité, de détacher du personnel compétent et qualifié à la Commission de l'union africaine pour renforcer les capacités en ressources humaines du Secrétariat du CTS ;
6. **RECOMMANDE** :
 - i) Que la Commission dispose désormais d'un budget suffisant pour les opérations et programmes du CTS 8 à partir de janvier 2019 ;
 - ii) Que les Etats membres soient appelés à financer les activités et programmes de l'UA-CTS 8 sur la fonction publique, les collectivités locales, le développement urbain et la décentralisation et ceux qui en ont la capacité, de détacher du personnel compétent et qualifié pour renforcer les capacités en ressources humaines du Secrétariat du CTS ;
 - iii) L'adoption de la structure proposée du Secrétariat de l'UA-CTS 8 et son intégration au sein de la Commission de l'Union africaine, et à la Commission de prévoir, dans son budget 2018, les moyens de son fonctionnement au sein de la Commission de l'UA ;

- iv) Que les membres qualifiés et intéressés de l'ancien personnel des précédentes Conférences ministérielles suivantes, actuellement en service dans le cadre du CTS 8 (UA-CAMPS, AMCHUD et AMCOD), soient prévus pour un entretien.

PROJET

DECISION SUR LE CTS-UA 8 SUR LA FONCTION PUBLIQUE, LES COLLECTIVITES LOCALES, LE DEVELOPPEMENT URBAIN ET LA DECENTRALISATION (IMPLICATIONS FINANCIERES ET STRUCTURELLES) Doc. EX.CL/1044(XXXII)

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du rapport de la deuxième session ordinaire du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la fonction publique, les collectivités locales, le développement urbain et la décentralisation, ainsi que sur les progrès réalisés dans son opérationnalisation ;
2. **RECONNAIT** les progrès réalisés jusqu'à présent par le CTS 8 dans la mise en œuvre de son programme de travail et ses activités ;
3. **FELICITE** la Commission et la République du Congo pour leur rôle de leader dans les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités du CTS 8 et le niveau de son opérationnalisation durant la période de 2015 à 2016 ;
4. **CONSCIENTE** de l'importance de l'UA-CTS 8 pour l'accomplissement de la position africaine commune sur le Programme de développement post-2015, sur la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et sur l'Agenda 2063 ;
5. **PREND NOTE** des principaux défis de la fonction publique, des collectivités locales, de la décentralisation et du développement urbain ;
6. **DECIDE DE/D'**:
 - i) **DEMANDER** à la Commission de mettre à la disposition du CTS 8 un budget suffisant pour ses opérations et ses programmes à compter de janvier 2019 ;
 - ii) **APPELLER** les Etats membres à financer les activités et programmes de l'UA-CTS 8 sur la fonction publique, les collectivités locales, le développement urbain et la décentralisation, et ceux qui en ont la capacité, à détacher du personnel compétent et qualifié pour renforcer les capacités en ressources humaines du Secrétariat du CTS ;
 - iii) **ADOPTER** le projet de structure du Secrétariat de l'UA-CTS 8 et son intégration au sein de la Commission de l'Union africaine, et d'appeler la Commission à prévoir, dans son budget 2018, les moyens de son fonctionnement au sein de la Commission de l'UA;
 - iv) **APPELLER** la Commission à examiner la possibilité d'interviewer des membres qualifiés et intéressés de l'ancien personnel des conférences ministérielles suivantes, actuellement en service dans le cadre du CTS 8 (UA-CAMPS, AMCHUD et AMCOD).

2018-01-26

Report of the African Union Commission on the Operationalization of the AU-Specialized Technical Committee (AU-STC 8) on Public Service, Local Government, Urban Development and Decentralization

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/8928>

Downloaded from African Union Common Repository